

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°076/2018

OBJET : Politique de la Ville : Validation de la programmation financière du Contrat de Ville de Drap – pilier Insertion :

L'an deux mille dix-huit, le 18 du mois de Juin à 20 heures.

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Juin 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Christine DECORDER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA /Pierre VESTRI/ Jérémy GIBELIN / Véronique PINAI.**PROCURATIONS** : Taoufik FATFOUTA à Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO à Jean-Yves LESSATINI/**ABSENT** : Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY/ Françoise DAMILANO/ Eddie DEGIOVANNI / Mélanie MORINI / Régine RODRIGUEZ /**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'appel à projet annuel du Contrat de Ville concernant la programmation financière pour 2018**Vu** le comité technique en date du 16 mars**Vu** le courrier du Préfet relatif à la programmation 2018 des crédits du contrat de ville de drap**Vu** le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenus médians
La Condamine	1 580	11 000

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.**CONSIDERANT** que la programmation financière relative au Contrat de Ville de Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet, mise en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Ce dernier a été élaboré selon les trois piliers et les trois axes transversaux nommés ci-dessous :

- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT à ce jour que les dits piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers un programme d'actions proposés uniquement en comité technique aux différents signataires institutionnels du Contrat de Ville de Drap.**CONSIDERANT** que la validation de la programmation financière 2018 des crédits contrats de ville s'effectuera par consultation écrite pour les partenaires du comité de pilotage.

AR PREFECTURE

006-210600540-20180618-0762018-DE
Regu le 19/06/2018

Il est proposé de procéder à la validation de l'action du « Pôle insertion » porté par l'association OMJCL

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 82 000 € et sera répartie comme suit :

- ☐ L'Etat propose un financement à hauteur de 37 000 euros
- ☐ La ville de Drap, 45 000 euros

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant la validation de l'action du « Pôle insertion » et ses financements afférents.

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18 Votants : 20 Absents : 7
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIRE CONFORME


Roberta Absél
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/06/2018

et publication en mairie le : 20/06/2018